



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DELIBERATION N° 2025-150  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 juin 2025

L'an **Deux mille vingt-cinq et le onze du mois de juin** à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'Article 48, de la Loi du 5 avril 1984, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : **29** ayant pris part à la Délibération : **24**

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, exceptés Mesdames Véronique Sappia, Céline Siano et Michèle CHIARADIA et Messieurs Luc Retail et Stéphane Burgio qui étaient excusés et avaient donné procuration.

**CONCESSION DE SERVIC PUBLIC POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION,  
L'EXPLOITATION, L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DE MOBILIERS URBAINS ET  
FLECHAGE COMMERCIAL SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE CARRY LE  
ROUET : ATTRIBUTION**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le code de la Commande publique ;

**Vu** la délibération n°2024-96 du Conseil Municipal du 27 mars 2024 validant la procédure de concession de service public ;

**Vu** le procès-verbal de la commission de délégation de service public ayant dressé la liste des candidats admis à présenter une offre et ouvert les offres en date du 20 février 2025 ;

**Vu** le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission de délégation de service public comportant son avis sur les offres en date du 20 mai 2025 ;

**Vu** le rapport de présentation sur les motifs du choix du Délégataire, pour le lot 1 relatif aux planimètres pour affichage publicitaire et information municipale et le lot 2 relatif aux panneaux pour fléchage des commerces et équipements publics, transmis aux Conseillers municipaux le 21 mai 2025 ;

**Vu** le projet de contrat de concession de service public pour le lot 1 relatif aux planimètres pour affichage publicitaire et information municipale et le lot 2 relatif aux panneaux pour fléchage des commerces et équipements publics ;

**Vu** le rapport de présentation pour le lot 1 relatif aux planimètres pour affichage publicitaire et information municipale et le lot 2 relatif aux panneaux pour fléchage des commerces et équipements publics ;

**Considérant** l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales selon lequel, à la fin de procédure de délégation du service public, l'autorité exécutive de la collectivité saisit le Conseil Municipal du choix du concessionnaire auquel il a procédé en lui exposant ses motifs et présente l'économie général du contrat ;

**Considérant** l'ensemble contractuel composé du contrat de concession et de ses annexes ;

**Considérant** qu'au terme des négociations, Monsieur le Maire propose l'approbation de l'offre de la Société GIROD MEDIAS pour le lot 1 relatif à l'affichage publicitaire et information municipale, pour une durée de 10 ans présentée dans le rapport de présentation annexé aux présentes, dans la mesure où cette offre répond à l'ensemble des attentes de la Commune et dans la mesure où ce soumissionnaire est le mieux classé ;

**Considérant** qu'au terme des négociations, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'approbation de l'offre de la Société GIROD MEDIAS pour le lot 2 relatif aux panneaux pour fléchage des commerces et équipements publics, pour une durée de 10 ans présentée dans le rapport de présentation annexé aux présentes, dans la mesure où cette offre répond à l'ensemble des attentes de la Commune et dans la mesure où ce soumissionnaire est le mieux classé ;

Le Conseil municipal,  
Où l'exposé de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

**À la majorité avec,  
19 voix Pour**

**5 voix Contre : Jean-Claude Austray – Michèle Chiaradia – Arnaud Montagnac – Jean-Christophe Trapy – Déborah Michel**

**5 Abstentions : Nathalie Garcia – Luc Retail – Stéphane Burgio – Virginie Julien – Daniel Livon**

**APPROUVE** le choix de la Société GIROD MEDIAS pour les lots 1 relatif aux planimètres pour affichage publicitaire et information municipale et 2 relatifs aux panneaux pour fléchage des commerces et équipements publics, dont le siège social est situé au 93, route Blanche – 39400 MORBIER, comme concessionnaire du service pour la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains et fléchage commercial sur le territoire de la commune de Carry-le-Rouet,

**APPROUVE** les contrats de concession du service pour la fourniture, l'installation, l'exploitation, l'entretien et la maintenance de mobiliers urbains et fléchage commercial sur le territoire de la commune de Carry-le-Rouet,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats de concession de service public avec la société GIROD MEDIAS et toutes pièces afférentes à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et ans que susdits.  
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
René-François CARPENTIER

